

carte BTP

d'identification professionnelle

QUESTIONNAIRE

La CAPEB qui n'est pas à l'origine de ce dispositif s'interroge sur la capacité des entreprises à faire les démarches nécessaires pour mettre cette nouvelle obligation en œuvre et envisage d'accompagner les entreprises.

Merci de nous aider en répondant à cette enquête

Entreprise :

Combien avez-vous de salariés ?

- 0
- moins de 5
- de 5 à 9
- de 10 à 19
- 20 et plus

Vous occupez vous seul du suivi administratif de l'entreprise ?

- oui
- non

Outils nécessaires pour la mise en place de la carte BTP :

Disposez-vous d'un ordinateur et d'un accès internet ?

- oui
- non

Disposez-vous d'un smartphone ou d'une tablette numérique ?

- oui
- non

Connaissance du dispositif carte BTP :

Aviez vous connaissance de cette nouvelle obligation pour les entreprises avant de recevoir cette information ?

- oui
- non

Quel est le temps que vous estimez nécessaire pour la réalisation des démarches administratives (en nombre d'heures) ?

- moins de 1 heure
- de 1 à 2 heures
- plus de 2 heures

Accompagnement :

Pensez vous utile que la CAPEB propose un accompagnement pour la mise en place des cartes de vos salariés ? (photos et démarches en ligne)

- oui
- non

Souhaiteriez vous déléguer la mise en œuvre des cartes dans le cadre d'une prestation de service payante ?

- oui
- non

Dans le cas où la capeb mettrait ce service en place, merci d'indiquer vos coordonnées pour bénéficier d'un accompagnement :

Enquête à nous retourner complétée à :
secretariat@capeb87.fr
ou par fax au 05 55 10 92 38

